



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le
soussigné, directeur général/secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE:-

Conformément à l'article 148 du Code municipal, le conseil municipal doit établir, avant chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires. Les séances ordinaires débuteront à 19h30 aux jours et aux endroits indiqués ci-dessous.

MOIS/ 2012	LUNDI	MARDI	LIEUX
Janvier	9		Salle municipale St-Méthode
Février	6		Salle «Viateur-Routhier» Sacré-Cœur-de-Marie
Mars	5		Salle municipale St-Méthode
Avril	2		Salle «Viateur-Routhier» Sacré-Cœur-de-Marie
Mai	7		Sous-sol église St-Daniel
Juin	4		Chalet des loisirs Ste-Anne-du-Lac
Juillet		3	Sous-sol église St-Daniel
Août	13		Chalet des loisirs Ste-Anne-du-Lac
Septembre		4	Salle municipale St-Méthode
Octobre	1		Salle «Viateur-Routhier» Sacré-Cœur-de-Marie
Novembre	5		Salle municipale St-Méthode
Décembre	3		Salle municipale St-Méthode

DONNÉ à ADSTOCK ce onzième jour de décembre deux mil onze.

Le directeur général/secrétaire-trésorier,

Jean-Rock Turgeon